



# Évaluer l'école pour la réussite de tous

**M. Régis JUANICO**  
**et Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE,**  
**rapporteurs**

**27 septembre 2018**



## INTRODUCTION

- En 2017, l'enseignement scolaire représentait **près de 70 milliards d'euros de budget**, presque 1 million d'agents publics et 12 millions d'élèves. Pourtant, les crédits consacrés à son évaluation ont mobilisé seulement **3 millions d'euros**.
- La Cour des comptes a été sollicitée par le CEC pour réaliser une enquête sur la fonction d'évaluation au ministère de l'éducation nationale, qui a été présentée au Comité en février 2018.
- Les rapporteurs du CEC ont recueilli les avis de 61 acteurs de terrain, chercheurs et responsables de l'administration centrale et des corps d'inspection.
- Ils formulent aujourd'hui **12 propositions** articulées autour de trois axes :
  - ✓ les outils nationaux d'évaluation du système scolaire et de ses agents doivent être renforcés ;
  - ✓ les outils locaux doivent avoir pour finalité d'aider les élèves et les établissements à progresser ;
  - ✓ les instances ministérielles chargées de l'évaluation doivent être mises en cohérence.



# I. Les faiblesses de l'évaluation du système scolaire, de ses acteurs et des élèves

## 1. Les acquis des élèves sont évalués de manière morcelée, peu cohérente et négative

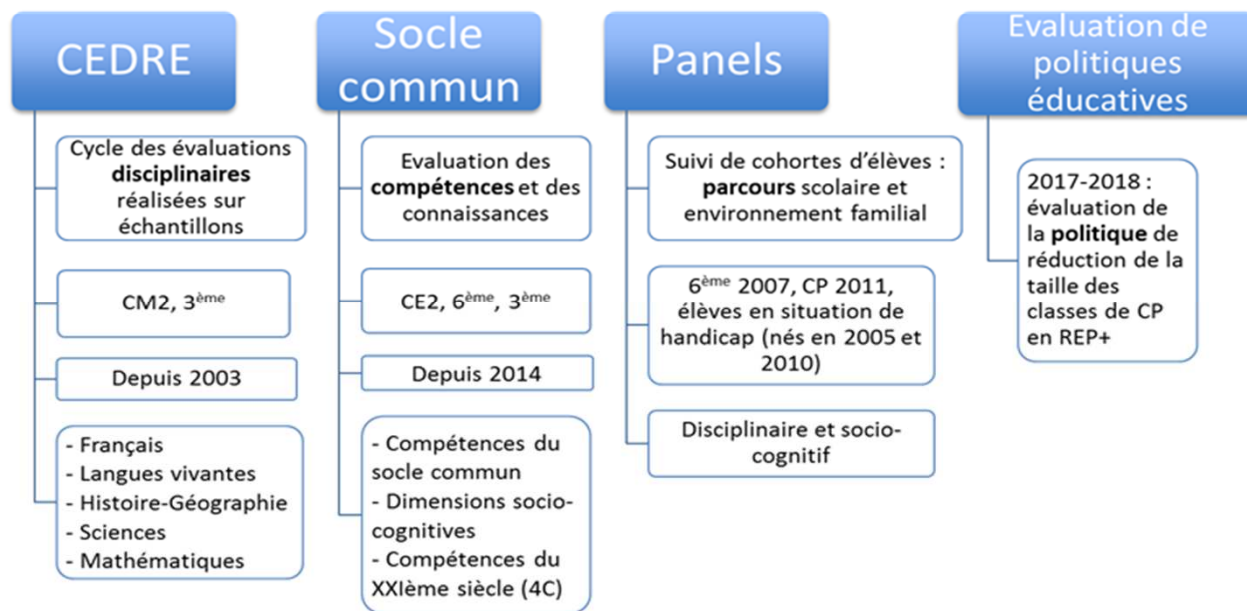
### a. Les évaluations standardisées sont marquées par leur incohérence et leur profusion

Classes concernées par les évaluations nationales et cycles d'enseignement (primaire et collège) :

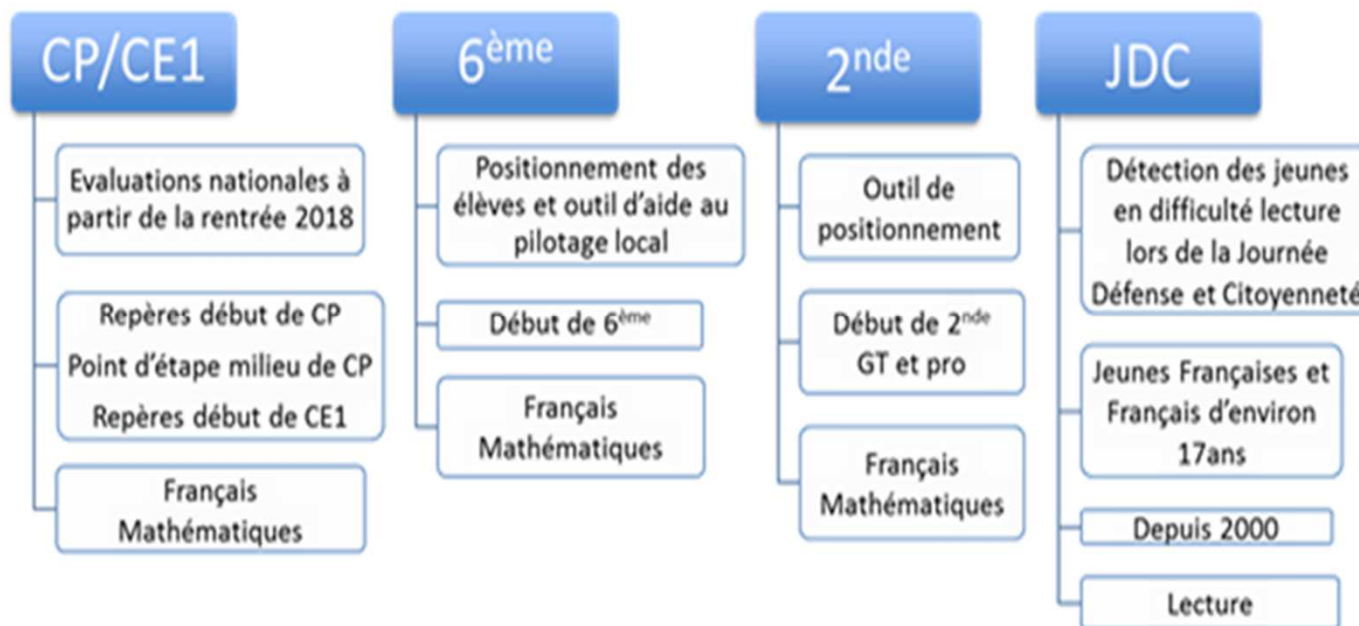
Les classes concernées par les évaluations nationales exhaustives	CP <i>Test en début d'année</i>	CP <i>Test en milieu d'année</i>	CE1 <i>Test en début d'année</i>	Sixième <i>Test en novembre</i>	—
Les cycles d'enseignement	Cycle 2 : CP, CE1, CE2			Cycle 3 : CM1, CM2, 6 <sup>ème</sup>	Cycle 4 : 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup>



## Évaluations nationales sur échantillons :



## Évaluations nationales exhaustives :





## b. Les évaluations en classe obéissent trop souvent à une logique de « tri » des élèves

⇒ Une approche traditionnelle de l'évaluation en classe :

- fondée sur la notation chiffrée
- centrée sur le classement des élèves,
- aux conséquences négatives sur leur bien-être.

⇒ L'école française recourt peu aux barèmes communs et à l'autoévaluation :

- 20,4 % des enseignants français déclarent ne jamais collaborer avec d'autres enseignants pour élaborer des barèmes communs (moyenne OCDE : 8,8 %)
- Seuls 17 % des enseignants français demandent souvent aux élèves de s'autoévaluer (moyenne OCDE : 38 %, enseignants anglais : 70 %)

RAPPORT DES ÉCOLIERS ET COLLÉGIENS À L'ÉVALUATION

	Total	Élémentaire	Collège
J'ai peur quand le professeur met un mot dans le cahier de liaison	65 %	61 %	68 %
J'ai peur de montrer mon travail aux parents	29 %	27 %	31 %
J'ai peur de me tromper quand je fais des exercices	47 %	52 %	40 %
J'ai peur quand mon professeur parle avec mes parents	47 %	52 %	40 %
J'ai peur d'avoir de mauvaises notes	66 %	60 %	75 %



## 2. La politique d'évaluation des personnels est inaboutie

### a. Les enseignants :

- **Des progrès** permis par le protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » :
  - suppression de la notation et adoption d'une grille multicritères,
  - prévisibilité des inspections,
  - évaluation conjointe des inspecteurs et chefs d'établissement dans le second degré.
- **Des insuffisances** :
  - des rendez-vous de carrières trop peu nombreux (trois en tout, dont aucun prévu entre la 21<sup>ème</sup> année d'ancienneté et la retraite)
  - des avancements de grade trop encadrés.

**b. Les directeurs d'établissements** : ils ne sont pas évalués selon une grille de compétences, contrairement aux enseignants.

### 3. L'évaluation des établissements est pratiquement inexistante

**La France fait figure d'exception** en matière d'évaluation des établissements.



⇒ **Une évaluation des établissements est pratiquée dans 31 systèmes éducatifs de 26 pays européens ou voisins.**

Plusieurs pays prévoient même une évaluation des risques de non atteinte des objectifs fixés par les autorités scolaires (Angleterre, Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède).

⇒ **Un modèle européen d'évaluation qui comporte en général 3 phases**

- l'analyse préliminaire
- la visite de la structure
- la rédaction d'un rapport

⇒ **En France**, la réglementation qui prévoit une évaluation des établissements est **rarement mise en œuvre.**





## II. Les propositions des rapporteurs

### 1. L'évaluation des élèves doit être ordonnée et différenciée selon l'objectif poursuivi

#### a. Les évaluations nationales doivent reposer sur la mesure régulière des connaissances et des compétences des élèves, autour de 5 principes :

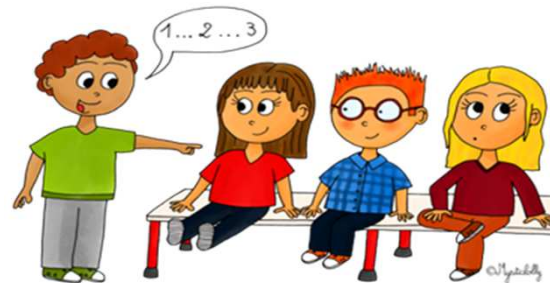
- centrer les évaluations des acquis en français et en mathématiques sur le socle commun
- utiliser des tests numériques au début de chaque cycle d'enseignement (CP, CM1, 5<sup>e</sup>)
- contextualiser les résultats de ces tests *via* des questionnaires sur les caractéristiques sociales, culturelles et le climat scolaire des établissements
- ne pas lier ces résultats à l'évaluation des enseignants et à l'allocation des moyens
- mettre en place un réseau de personnes ressources pour accompagner les enseignants voulant adapter leurs pratiques pédagogiques et assurer ainsi un service d'aide « post-évaluation ».



**b. La mesure fine de la performance du système scolaire et des réformes pédagogiques doit reposer sur l'étude d'échantillons ou de panels d'élèves.**

⇒ Plusieurs évaluations sur échantillons permettent de mesurer, de manière régulière, l'efficacité du système scolaire.

⇒ La méthodologie employée paraît pertinente et suffisante pour éclairer les praticiens de l'éducation, les citoyens, le Gouvernement et le Parlement.





**c. Les évaluations en classe doivent faire progresser les apprentissages et prendre en compte les compétences sociales et civiques des élèves**

- **Recourir à des évaluations positives et formatives en classe :**
  - en **mettant en valeur ce qui est acquis** par les élèves et en sortant de la logique du classement ;
  - en **prenant en compte leurs compétences psycho-sociales, leur créativité et leur capacité d'observation et d'analyse** ;
  - en engageant des actions efficaces pour **adapter l'enseignement aux difficultés** identifiées.
- **Intégrer au cursus de formation des futurs enseignants la connaissance des méthodes d'évaluation** (sommatif, formative, autoévaluation, etc.) et de leurs effets.
- **Valoriser les activités et l'engagement extrascolaires des élèves** en se référant à l'application « Folios » et en mettant en œuvre le dispositif du livret citoyen

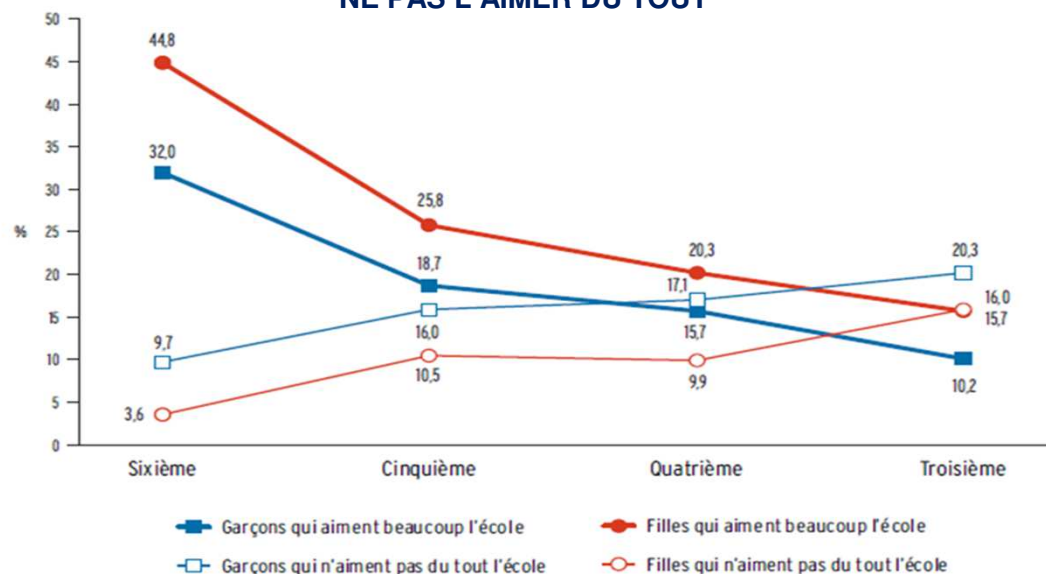


## d. Le bien-être à l'école, une composante importante et mesurable de la réussite scolaire

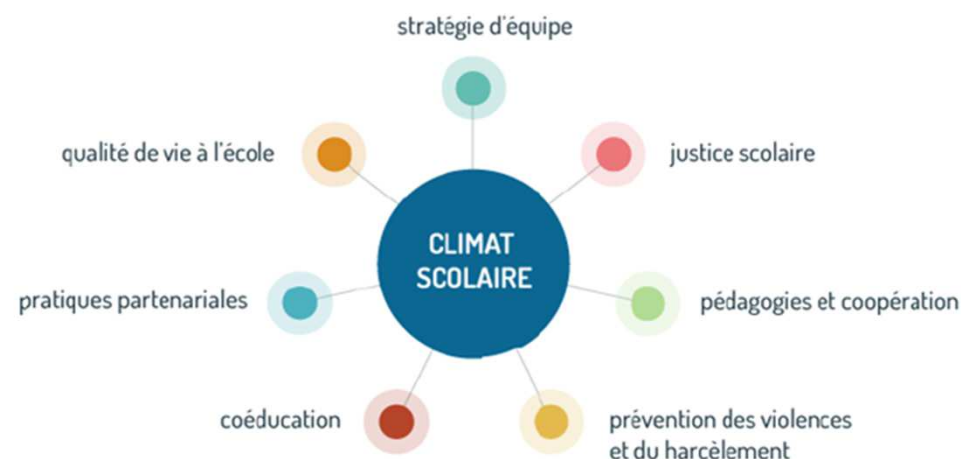
- ☐ De nombreux travaux de recherche ont mesuré le bien-être et le climat scolaire



POURCENTAGE DE COLLÉGIENS DÉCLARANT AIMER BEAUCOUP L'ÉCOLE ET NE PAS L'AIMER DU TOUT



- ☐ Le climat scolaire est protéiforme



Source : HSBC 2014

- ☐ La question du bien-être doit faire l'objet d'une réflexion approfondie au sein des instances scolaires qui associent les personnels, les élèves et leurs parents (conseil d'école, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, conseils de la vie collégienne ou pour la vie lycéenne).



## 2. L'évaluation des personnels doit être ajustée

- **Valoriser davantage les enseignants les plus investis** dans leur métier :
  - compléter les trois « rendez-vous de carrière » par des évaluations intermédiaires ;
  - faciliter, pour les enseignants particulièrement investis, l'accès aux grades de la hors classe et de la classe exceptionnelle ;
  - permettre aux enseignants ayant conçu et mis en œuvre les bonnes pratiques de devenir des formateurs de leurs collègues, en contrepartie d'un service d'enseignement réduit.
- **Faire de l'évaluation le pivot de la direction des établissements** :
  - confier aux directeurs des écoles publiques une mission de co-évaluation des enseignants ;
  - évaluer les compétences professionnelles des directeurs d'école et des chefs d'établissement à partir de référentiels élaborés en concertation avec leurs représentants.

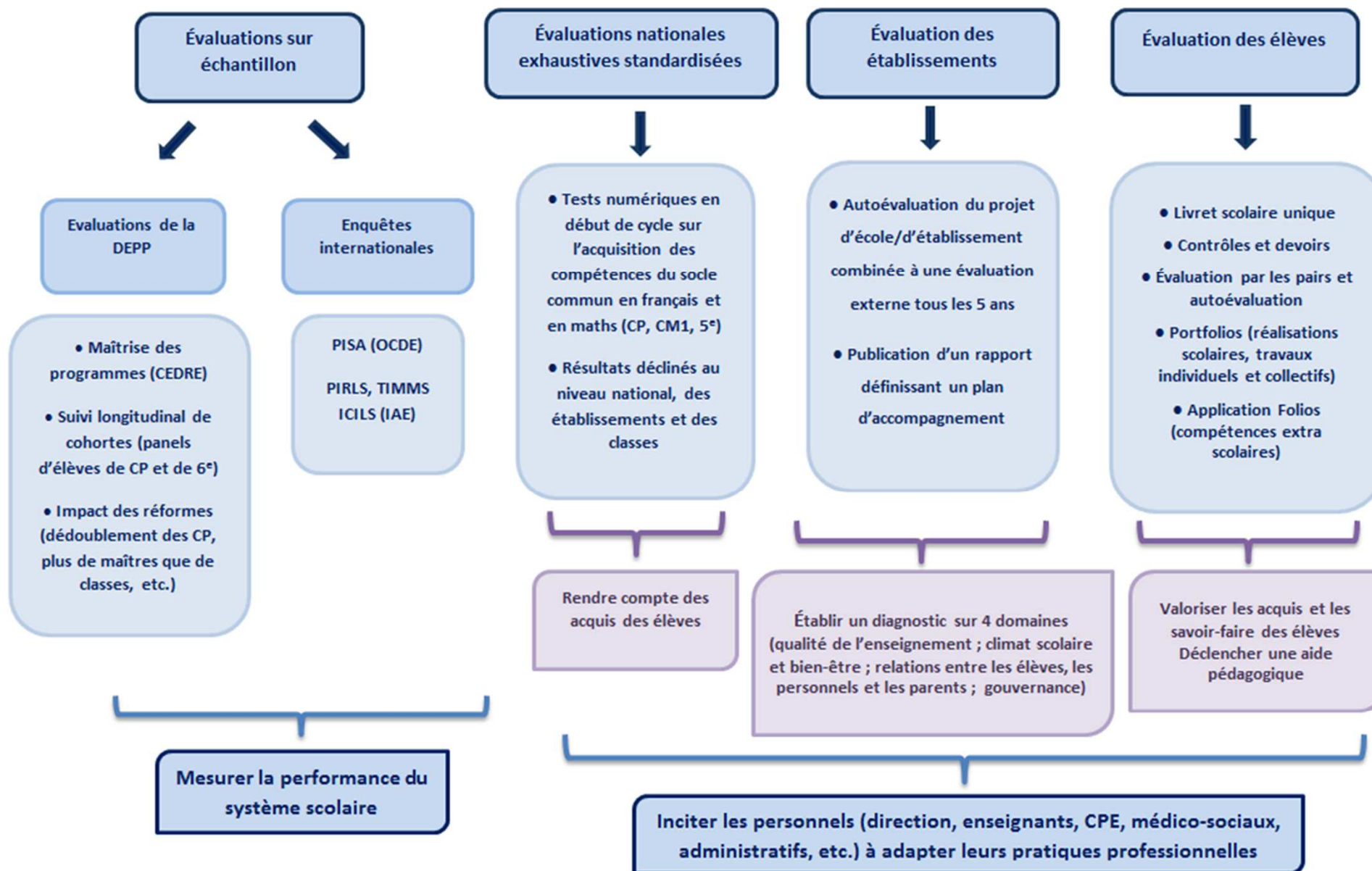


### 3. Mettre en place une évaluation des établissements



- **Adosser l'évaluation des unités éducatives au projet d'école ou d'établissement**
- **Prendre en compte, dans l'autoévaluation, toutes les dimensions de la vie scolaire** : résultats scolaires ; climat scolaire, bien-être et sentiment d'appartenance des élèves et des personnels à l'établissement ; relations entre les différents acteurs (personnels éducatifs, élèves, parents d'élèves, collectivité territoriale de rattachement, etc.) ; gouvernance (gestion des personnels, fonctionnement du conseil d'école ou d'administration, rapports avec les autorités académiques).
- **Faire suivre l'autoévaluation par une évaluation externe, menée par des équipes mixtes** (enseignants, inspecteurs, chercheurs, parents, anciens élèves, etc.) **et centrée sur les problématiques révélées par l'évaluation interne.**
- S'assurer que **les parties prenantes s'approprient les résultats de l'évaluation externe** (établir et publier un rapport qui identifie points forts et points faibles et qui formule des recommandations ; donner une suite à l'évaluation ; identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière de pédagogie et de vie scolaire).
  - **Cette réforme passera par une modification de la partie législative du code de l'éducation.**

### Dispositif d'évaluation du système scolaire proposé par les rapporteurs







## 4. Mettre en cohérence le travail des instances ministérielles en charge de l'évaluation autour d'un CNESCO rénové

⇒ Des instances ministérielles qui se caractérisent par leur dispersion

- **DGESCO** : pilote la politique éducative et pédagogique et en évalue certains aspects (ex. : la politique d'éducation prioritaire)
- **IGEN, IGAENR** : deux inspections générales, dont l'une (IGEN) participe à la gestion du système scolaire (recrutement de certains personnels et validation de sujets d'examens)
- **CNESCO** : ne dispose d'aucune compétence pour coordonner l'activité de ces instances

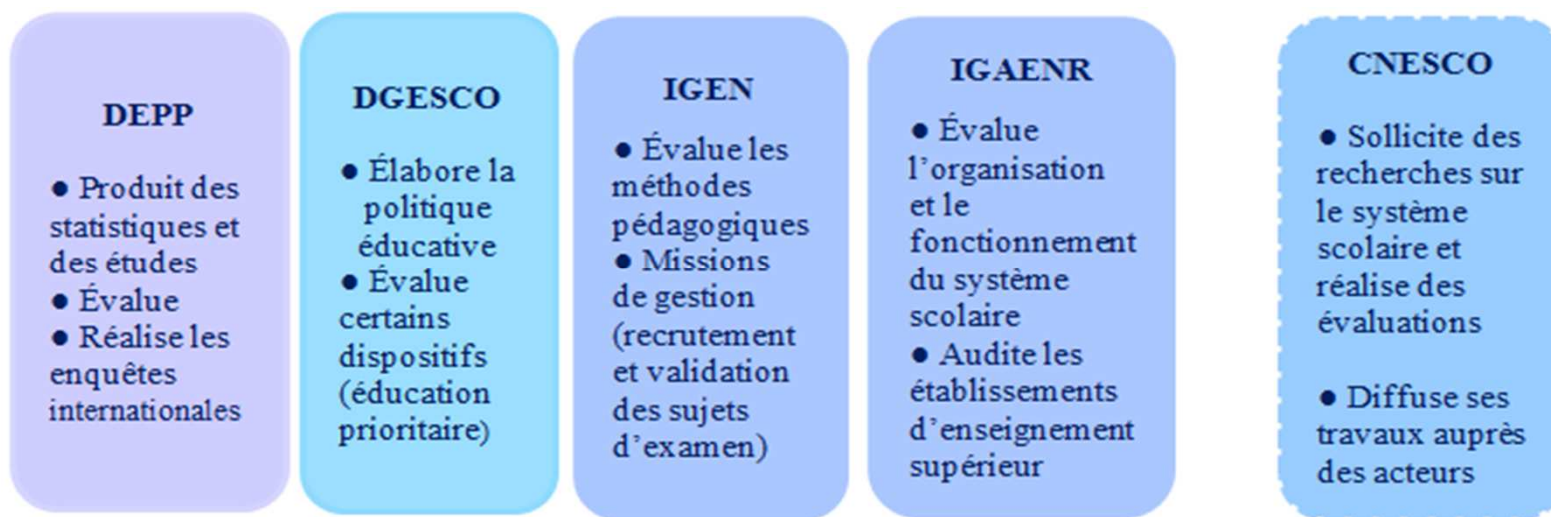
⇒ Pour une organisation simplifiée et clarifiée

- **Recentrer la DGESCO sur ses missions pédagogiques**
- **Fusionner les deux inspections générales** en créant un nouveau service, le Conseil général de l'enseignement et de la recherche (CGER)
- **Confier au CNESCO la régulation de l'évaluation du système scolaire** :
  - établissement d'un programme pluriannuel d'évaluation
  - consultation obligatoire sur les évaluations et les nouveaux outils envisagés par le ministère
  - augmentation des effectifs et des moyens de fonctionnement du Conseil
- **Cette clarification passera par une modification de la partie législative du code de l'éducation.**





L'ORGANISATION DE LA FONCTION D'ÉVALUATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE **AUJOURD'HUI**



L'ORGANISATION DE LA FONCTION D'ÉVALUATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION **PROPOSÉE PAR LES RAPPORTEURS**

